



COMMUNE
DE
LAVIGNY

**COMMUNICATIONS
OFFICIELLES**
Septembre 2022



Chères habitantes, Chers habitants,

Malgré une période estivale caniculaire, les animations ont été multiples :

- la fête des 20 ans de l'Association Pomme-Cannelle en juin ;
- les 100 ans du Garage Grin en juin ;
- le concert estival de la Fanfare de St-Livres en juin ;
- les Ateliers participatifs pour le réaménagement de la rue de l'Eglise en juin et juillet ;
- la Fête nationale le 31 juillet ;
- la Fondue sur la place de l'Eglise, organisée par l'Association de la Pompe à bras en août ;
- les lectures mensuelles au Château de Lavigny (Fondation Heinrich Maria & Jane Ledig-Rowohlt)

et la liste n'est pas exhaustive.

Un tout grand merci aux petits et grands pour leur engagement à participer à l'animation et à la vie dans le village. L'année 2022 n'est pas finie ! Des événements sont encore à venir et la Municipalité se réjouit de vous retrouver à l'une de ces occasions.

Conseil Communal

Après plus de cinq ans au perchoir du Conseil communal de Lavigny, M. Hans-Jörg Frischholz a remis le sceau de la Commune à Mme Georgeta Rossier dès le 1^{er} juillet 2022.

Qu'il soit remercié pour tout le travail accompli pour la commune durant cette période, et la Municipalité souhaite beaucoup de plaisir à la nouvelle présidente dans sa fonction.



Prochaines votations ...

Lors des dernières votations, il a été constaté que les instructions d'utilisation du matériel de vote ne sont pas toujours suivies et par conséquent, les votes ne peuvent être pris en compte, car non-valides.

Aussi, il vous est rappelé que vous devez impérativement glisser **vos bulletins de vote dans l'enveloppe jaune**, pour être ensuite **remise/envoyée avec l'enveloppe de transmission**. N'oubliez pas que **la carte de vote doit être complétée** par vos soins en indiquant votre **date de naissance complète et signée**.



Vous pouvez ensuite :

- ☞ l'envoyer par la Poste en courrier A jusqu'au jeudi précédent la votation ;
- ☞ la déposer dans la boîte aux lettres de l'Administration **jusqu'au dimanche du jour de la votation, 11h00 dernier délai**. Après cette échéance, votre vote ne peut plus être pris en considération ;
- ☞ aller voter à la salle de rythmique, de **10h00 à 11h00**.

Concernant ce dernier point, pour mémoire, le Canton oblige l'ouverture des bureaux de vote d'une heure minimum, mais jusqu'à 11h00 au plus tard.

Le bureau communal se tient volontiers à votre disposition pour vous aider.

Fermeture du bureau communal

Dans le cadre de ses vacances, le bureau communal sera fermé toute la semaine du **24 au 28 octobre 2022**. Réouverture lundi 31 octobre 2022 selon horaire habituel.

En cas d'urgence, le **Centre de biométrie de Lausanne**, situé à la voie du Chariot 3, se tient à votre disposition pour renouveler un document d'identité. Il est atteignable par téléphone au [0800 011 291](tel:0800011291).





Subvention cantonale : remplacement des laurèles par des haies indigènes dans l'espace bâti

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et de la promotion de la nature dans l'espace bâti, le Canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité sur leur territoire.

Une subvention est allouée aux communes et aux privés qui souhaitent remplacer les haies de laurèles par des arbustes indigènes pour améliorer la biodiversité et lutter contre les espèces envahissantes.

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à CHF 60.-/m linéaire et au maximum CHF 12'000.-/commune (surfaces publiques et privées).

Conditions préalables

- Compléter le formulaire ad hoc, téléchargeable sur le site de la Commune et le retourner dûment signé à l'administration communale, accompagné de la liste des essences d'arbustes prévus, d'un plan identifiant les haies, des n° de parcelles concernées et d'un devis lié au projet, jusqu'au 28 novembre 2022 (délai cantonal 30 novembre 2002).



Déchèterie communale

La Municipalité vous informe que le site de la déchèterie communale est désormais pourvu de **caméras de surveillance** et les contrevenants commettant des infractions seront poursuivis.

Grâce à l'installation des caméras déjà en fonction, les **horaires d'ouverture sont élargis** et restent identiques toute l'année, soit :

Lundi au vendredi 8 :00 à 18:30
Samedi 8 :00 à 16:00

Horaires déchets spéciaux ménagers (DSM)

Lundi 08 :00 à 12 :00
Mercredi et vendredi 13 :00 à 16 :00

Les déchets spéciaux ménagers sont acceptés sous réserve d'être apportés en conditionnement adapté (si possible dans leur emballage d'origine) ou retourné au magasin qui les vendent et les reprennent gratuitement.

Les usagers peuvent bénéficier d'une aide pendant les heures d'ouverture, si besoin.

Des directives municipales concernant la gestion des déchets seront prochainement mis à disposition sur le site internet de la Commune.



Réfection Route Moulin Martinet AVIS DE FERMETURE

INFO-TRAVAUX

La Municipalité informe que le tronçon de la Route du Moulin Martinet, selon plan ci-dessous, sera fermé **sera fermé toute la journée le Jeudi 22 septembre 2022 dès 7h00**



pour la pose de la 1^{ère} couche d'enrobé bitumeux.

Elle **sera réouverte** pour le transit des véhicules le **vendredi 23 septembre 2022**. Les accès en véhicule aux riverains bordiers du chantier ne pourront pas accéder à leur maison. Durant ces deux jours, la route reste toutefois ouverte aux piétons. Retour à la normale **samedi 24 septembre 2022**.

Une circulaire a été envoyée aux riverains concernés avec de plus amples informations.



Calendriers des événements à venir :

- Salon des Aînés, les 24 & 25 septembre 2022, au Château d'Aubonne.